

Égalité des sexes dans les manuels

EDUCATION ♦ La

commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé mardi à l'unanimité une proposition de décret visant à garantir dorénavant l'égalité des genres des sexes dans les manuels scolaires et supports de cours. Le texte, qui devrait être approuvé définitivement d'ici quinze jours par la plénière du Parlement, vise à introduire, parmi les critères d'agrément des manuels scolaires en Fédération, une référence à la lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes et à la promotion de l'égalité.

En 2016 encore, certains manuels scolaires véhiculent toujours une série de clichés sur le rôle présumé des hommes et des femmes dans la société, ce qui influence la perception et la construction identitaire des enfants.

Plusieurs analyses de manuels ont ainsi montré que 87 % des personnes célèbres présentées sont des hommes, tandis que 81 % des métiers y sont exercés par des hommes (médecin, pilote, écrivain, scientifiques, etc.). À l'inverse, les adultes représentés avec un ou plusieurs enfants dans ces livres sont généralement des femmes.